

Lettre d'information des élus de la liste « Oxygène » au Conseil Municipal de Linas - juin 2015

Notre précédente lettre d'information (juin 2014) vous racontait les premiers conseils municipaux et leurs mauvaises surprises. Dans cette deuxième lettre, nous vous communiquons des informations qui ne vous sont pas données par ailleurs. Elles sont le résultat de nos analyses, de nos questions et de nos propositions. Nous avons dû choisir et nous limiter à ce 4 pages* mais nous vous invitons à visiter notre site web « www.oxygene-linas.fr ».

Élections municipales de mars 2014

Liste	Pourcentage des suffrages exprimés	Nombre de sièges au conseil municipal	Tête de liste
Linás nous rassemble	50,67 %	22	F. Pelletant
Linás avant tout	28,45%	4	C. Lardière
Oxygène	20,87 %	3	M. Cuniot-Ponsard

↓

Mireille Cuniot-Ponsard, Claudine Suffisseau, Francine Koelsch

*Précisons en effet que seuls les élus majoritaires perçoivent des indemnités mensuelles (le maire, 8 adjoints et 4 délégués), et qu'eux seuls bénéficient des moyens financiers et humains de la commune pour leur communication. La présente publication n'est donc financée que par les deniers personnels des 3 élus de la liste « Oxygène ».

Le budget communal : un implacable sérum de vérité

L'état définitif des dépenses et des recettes 2014 (« *compte administratif 2014* ») est le révélateur des choix réels de l'équipe majoritaire, indépendamment de tout ce qui peut être dit ou écrit par ailleurs.

Il permet aussi de rétablir quelques vérités concernant les ressources, faciles à vérifier dans les deux tableaux ci-joints :

• Par rapport à l'année précédente, les recettes de fonctionnement de la commune ont augmenté de presque 3%, en partie par suite de l'augmentation de nos impôts locaux (+ 104 000 € : le taux d'imposition est resté constant mais les « bases d'imposition » augmentent chaque année et nos impôts sont le produit des deux).

• Le total des subventions publiques n'a pas baissé, bien que l'une d'entre elles, la « Dotation Globale de Fonctionnement », ait diminué (-76 600 €). Cette diminution représente moins de 1% du total des recettes de fonctionnement de la commune (9 millions d'€). Et pourtant elle nous est régulièrement présentée comme la principale responsable de tous les maux, en particulier des augmentations de tarifs municipaux ou des baisses de subventions aux associations (voir le Linas Actualités de mai)

Le budget d'une commune se divise en 2 parties :

- **Fonctionnement** : dépenses courantes et recettes correspondantes (impôts, taxes, dotations publiques)
- **Investissement** : financé par l'épargne réalisée sur le budget de fonctionnement, l'emprunt, et des subventions publiques spécifiques.

Budget de fonctionnement de la ville de Linas

	2013	2014	Variation 2013→2014
Recettes réelles	9,013 M€	9,264 M€	+ 2,78 %
Dépenses réelles	7,757 M€	8,173 M€	+ 5,36 %

Les charges de personnel représentent environ la moitié de ces dépenses (la commune emploie 92 fonctionnaires territoriaux et environ 40 agents contractuels).

Recettes réelles de fonctionnement en millions d'euros (M€)	2013	2014	Variation 2013→2014
Impôts locaux et taxes	6,616	6,876	+ 3,9 %
Dotations et subventions publiques <i>et parmi elles la</i> « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF)	0,877	0,803	- 8,4 % (- 76,6 k€)
Recettes des services municipaux	0,636	0,592	- 6,8 %
Autres	0,412	0,445	+ 7,9 %
<i>Total</i>	9,013	9,264	

Le Budget communal – côté dépenses

Les choix de dépenses de l'argent public font toute la différence entre une équipe municipale et une autre. Ils révèlent les valeurs et les priorités des personnes au pouvoir, leur souci de l'intérêt général ou de leur intérêt particulier.

Les deux tableaux ci-dessous comparent les données figurant dans les comptes administratifs 2013 et 2014.

Le premier est dédié aux dépenses de fonctionnement de la commune. Il démontre on ne peut plus clairement **l'absolue priorité donnée à certains postes de dépenses** (communication, fêtes et cérémonies) et **l'austérité imposée à d'autres** (enseignement, culture, action sociale).

Le second est dédié aux dépenses d'investissement de la commune. Il est tout aussi révélateur des priorités de l'équipe majoritaire : les investissements sont allés principalement à la réhabilitation et l'embellissement de l'Hôtel de Ville et de l'Église. Par contre **les écoles, le sport, la jeunesse, l'action culturelle, l'action sociale, la sécurité ont bénéficié tous réunis de 5% des investissements en 2013, et de 11% des investissements en 2014...**

Coût de fonctionnement net pour la commune (dépenses - recettes) en milliers d'euros (k€)	2013	2014	Variation 2013→2014
Communication, information, publicité	231	361	+ 56,3%
dont - Charges de personnel	162	223	+ 37,6 %
- Autres frais	69	138	+ 100 %
Fêtes et cérémonies	39	97	+ 146 %
Administration générale de la commune	2503	2780	+ 11 %
Enseignement (écoles : charges de fonctionnement et entretien, charges de personnel, restauration scolaire, transports scolaires,...)	683	547	- 20 %
Culture (médiathèque)	163	117	- 28 %
Interventions sociales (CCAS)	143	102	- 28 %

Proposé au budget primitif 2015	Variation 2014→2015
→ 218	+ 58 %
→ 126	+ 93 %

La communication municipale a coûté aux Linois **30 000 € par mois** en 2014, sachant que l'impression de 2 « Linois Actualités » par mois coûte moins de 2000 €. Le budget primitif 2015 propose à nouveau une augmentation considérable des dépenses de communication et organisation de fêtes. Il est vrai que la somptuaire cérémonie des vœux du maire de Linas en janvier 2015 était sans comparaison avec les modestes cérémonies organisées dans les communes voisines. Devinette : quelle est donc la spécificité de ces années 2014-2015 qui pourrait expliquer de telles dépenses de communication municipale ?

Subvention à la caisse des écoles	7,7	2,7	- 65 %
-----------------------------------	-----	-----	--------

Dépenses réelles d'investissement de la commune, en millions d'euros (M€)	2013	2014
Total	3,49	2,37
Dépenses réelles d'équipement	2,58	1,46
Remboursement des emprunts	0,861	0,897
Destination de ces dépenses d'équipement	2013	2014
Administration générale (travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville, achats de matériels pour l'administration, frais d'études,...)	29,8 %	40,3 %
Travaux de réhabilitation et d'embellissement de l'Église de Linas	27,3 %	25,1 %
Aménagement et services urbains (acquisitions foncières, travaux de voirie,...)	37,8 %	23,8 %
Total des 3 lignes ci-dessus	95 %	89 %
Enseignement (écoles et restaurant scolaire)	2,6 %	8,9 %
Sport et jeunesse	2,0 %	1,8 %
Sécurité	0,03 %	0,2 %
Action culturelle	0,4 %	0 %
Total des 4 lignes ci-dessus	5 %	11 %

Les dépenses d'investissement prévues par le budget primitif 2014 étaient de **3,58 M€** : les 2/3 seulement ont été effectivement réalisées, une partie a été reportée sur 2015, et **1/4 des dépenses prévues ont été annulées**.

Un tel écart entre les investissements annoncés et les investissements effectivement réalisés vide de sens le vote d'un budget primitif.

Le budget primitif 2015 prévoit à nouveau des investissements importants pour l'Église (238 k€)

Aucune augmentation significative prévue pour ces différents postes en 2015.

Les comptes administratifs 2013 et 2014 ainsi que le budget primitif 2015 sont consultables sur notre site : www.oxygene-linas.fr

Voici des faits que nous vous proposons de juger vous-mêmes

Intérêt général ou intérêt particulier ?

Une mission importante des élus est de veiller à la bonne utilisation de l'argent public, de s'assurer que la dépense publique se fait au profit de l'intérêt général et non d'un intérêt particulier. Que faire lorsque ce n'est pas le cas ? La réponse est « Commencer par informer ».

Le permis de construire.

Le 19 février 2014, le Conseil d'État a donné tort à la commune de Linas au terme d'une procédure qui a duré 7 ans. À l'origine de cette procédure se trouve la demande de permis de construire de François Pelletant pour une extension de son habitation personnelle (10/04/2007). L'Architecte des Bâtiments de France juge l'extension incohérente avec la maison existante, suggère de demander l'aide d'un professionnel, et émet un avis défavorable. La commune de Linas saisit le Préfet de Région. Mais la Commission Régionale des Sites confirme l'avis défavorable, et le permis est refusé (26/10/2007).

François Pelletant rédige alors un « recours gracieux » adressé à sa conseillère déléguée chargée d'instruire le permis (17/12/2007), lui **demandant de passer outre l'avis du Préfet, d'annuler ce refus et de l'autoriser à construire. Ce qu'elle fait** (arrêté du 26/02/2008). La commune se retrouve embarquée dans une procédure contre le Préfet de Région puis contre le Ministre de la Culture, auprès du Tribunal Administratif de Versailles puis du Conseil d'Etat.

Sept années de procédure aux frais de la commune pour aboutir à une confirmation de l'avis défavorable, et une remarque cinglante du Conseil d'État selon laquelle la commune n'avait pas d'intérêt à agir dans cette affaire.

Un peu stupéfaites à la lecture de tout cela, nous avons demandé des explications au maire de Linas (CM 24 septembre 2014). Sa réponse : « la commune est très souvent contestée sur les permis qu'elle accorde, et c'est à elle de se défendre au tribunal ». Pascal Waill, adjoint à l'urbanisme, est alors intervenu pour dire que 3 autres permis avaient été défendus de la même manière, et que la commune avait gagné contre le Préfet dans ces 3 autres cas.

Dès le lendemain, nous avons donc demandé à la Direction des Services municipaux de bien vouloir nous donner les références de ces 3 autres permis de construire. Après un peu d'insistance, nous avons obtenu la réponse suivante : **après vérification, depuis 14 ans un seul cas avait finalement été défendu par la commune devant les tribunaux : celui du permis de François Pelletant,** et le service urbanisme n'avait pas le temps de rechercher avant l'an 2000.

Les poursuites pour diffamation.

Lors de la campagne des **élections législatives** de juin 2007, **un commentaire outrageant à l'encontre du candidat François Pelletant** est publié sur le blog de campagne du candidat Olivier Thomas. François Pelletant porte plainte contre Olivier Thomas pour diffamation puis décide ensuite de retirer sa plainte. **Le Tribunal le condamne alors à payer 3000 € de dédommagement à Olivier Thomas** (4 /12/ 2009). Neuf mois plus tard le maire de Linas demande au conseil municipal de voter « le retrait de la plainte » (*plainte qui n'a été déposée ni au nom ni pour le compte de la commune, et déjà retirée un an plus tôt*) ainsi que **la prise en charge de ces 3000 € par le budget communal** (CM du 1/09/2010).

À la demande de Jean Chiquet, élu de l'opposition, et du Préfet de l'Essonne, cette délibération est annulée par le Tribunal Administratif (30 juillet 2012) : la commune ne peut pas légalement retirer une plainte qu'elle n'a pas déposée, et a fortiori prendre en charge les frais de justice de celui qui a décidé à titre personnel de déposer puis de retirer cette plainte.

La commune de Linas fait appel...

Le jugement définitif a été donné le 18 décembre 2014 : la commune a perdu. La délibération du 1/09/2010 est définitivement annulée et la commune est condamnée à verser à Jean Chiquet un dédommagement pour ses frais d'avocat. Il faut ajouter à cela quatre années de procédure et de frais d'avocats pour le budget communal.

La formation de l'élu.

Des crédits destinés à la formation des élus municipaux sont obligatoirement prévus au budget communal. À Linas l'enveloppe a été limitée à 4000 €/an pour l'ensemble des 29 élus du Conseil. Un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la commune doit être annexé au compte administratif et débattu en conseil municipal.

Dans le compte administratif 2014 de Linas, ce tableau n'existe pas, et il est coché comme étant « sans objet » dans le sommaire. Or le détail des dépenses fait pourtant apparaître **une dépense de formation des élus d'un montant de 6300 €.**

Nous avons donc posé la question (CM du 15 avril 2015) **de l'utilisation qui avait été faite de cette somme.**

Le maire de Linas nous a répondu que deux séminaires de formation avaient été organisés deux samedis en salle des mariages pour les élus de la majorité.

À notre demande réitérée de connaître les conseillers bénéficiaires : pas de réponse, sinon qu'il s'agissait d'un « bon petit groupe ».

Nous avons donc demandé au service « Finances » de la commune de bien vouloir nous fournir les informations demandées en conseil municipal. Après un peu d'insistance, nous avons obtenu la réponse - édifiante !

Vérifications faites, une seule personne avait bénéficié des crédits de formation en 2014 (avec dépassement de 50% de l'enveloppe autorisée) : **Mr le Maire. Il a suivi deux formations dont la plus importante (5500 €) est une formation de 5 jours délivrée par Sciences Po Paris et intitulée « École des arts oratoires : éloquence et rhétorique ».**

Résumé : une distance stupéfiante entre la réponse initiale et les faits, un dépassement de 50% de l'enveloppe collective pour un seul et unique bénéficiaire parmi les 29 (Mr le Maire), et une totale opacité (jusqu'à notre question).

La nouvelle école : Saison 3, épisode 1 ...

Depuis 20 ans que François Pelletant est maire de Linas, la promesse d'une nouvelle école resurgit à chaque élection municipale. Le projet en est à sa troisième version : d'abord prévue dans le quartier de Guillerville puis à côté de l'autodrome (siège de l'Intermarché), **la construction est maintenant programmée sur l'emplacement d'un terrain de football rue de Carcassonne**. Chaque nouvelle version génère de nouveaux frais d'études, d'acquisitions foncières (coût d'acquisition du bâtiment Intermarché en 2010 : 1,8 million d'€ - depuis le bâtiment inutilisé se dégrade). Présenté très en détail dans le « Linas Actualités » de mars 2014, le projet de nouvelle école a immédiatement disparu après les élections de l'ordre du jour des conseils municipaux comme du budget communal. Il vient de réapparaître dans sa version 3. Avec le temps, **le projet a considérablement rétréci : d'une construction en dur de 14 classes, il est passé à une construction modulaire démontable de seulement 5 classes**. Ni la localisation ni le format de cette nouvelle école n'ont été mis à l'ordre du jour d'une commission scolaire ou d'un conseil municipal. Pas de discussion. Les seules questions soumises au vote du conseil municipal ont été « Approuvez-vous 1) la demande d'une subvention pour financer le projet ? 2) le choix du maître d'œuvre ? ».



Alors que toutes les communes voisines ont réussi à construire leur seconde école lorsque le besoin existait, et ce indépendamment de leur coloration politique, à Linas 20 ans ont passé, beaucoup d'argent public a été dépensé en pure perte, et la première pierre n'a toujours pas été posée. La raison ? L'école publique n'a jamais été considérée comme une priorité.

Transparence ? Liberté d'expression ? La route risque d'être encore très longue ...

- **Transparence : la très secrète « Analyse de la situation financière de la commune par les services de l'Etat » (transmise à la commune en juillet 2014)**

Lors du CM du 3 septembre 2014, les élus de la liste d'opposition « Linas Avant Tout » évoquent l'existence de cette analyse, et demandent à ce qu'elle soit communiquée à tous les élus. **Mr Pelletant répond qu'aucun document de ce type n'a été transmis à la commune à sa connaissance**. Nous prenons donc contact avec la trésorière de Montlhéry, rédactrice potentielle d'un tel document, pour lui demander ce qu'il en est. Sa réponse : oui elle a bien rédigé une analyse rétrospective des finances de la commune sur 3 ans, d'une vingtaine de pages, communiqué cette analyse au maire de Linas en juillet 2014 et passé 2h avec lui à la lui commenter. Mais elle ne peut nous la communiquer qu'avec son autorisation. Autorisation est donc demandée par la trésorière au maire de Linas, qui la refuse... **Après avoir nié l'existence de cette analyse, le fait que le maire de Linas s'oppose à sa communication est d'assez mauvais augure**. Tout élu a évidemment le droit légal d'accéder aux informations qui concernent la commune, et en particulier ses finances. Un audit financier est même d'après la loi accessible à tout citoyen qui le demande. Nous avons donc écrit à la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et attendons la réponse. À suivre.

- **Liberté d'expression**. Jusqu'à présent le maire de Linas a toujours refusé aux élus de l'opposition la possibilité de s'exprimer dans le bulletin d'information municipal (*Linas actualités*), alors que c'est leur droit légal. Nouvelles élues, nous avons relancé la question (CM du 30/04/2014). Réponse de Mr le Maire: **Linas Actualités n'est pas un « bulletin d'informations » mais un bulletin « d'actualités » (sic!!)**. C'est dans le magazine « Au cœur de Linas », qui paraît une fois par an, qu'une demi page en fin de magazine nous a été proposée. Qui l'a lue ?

- **Liberté d'expression encore**. Le « procès verbal » (PV) d'une séance du Conseil Municipal est censé retracer le déroulement de la séance et mentionner l'essentiel des opinions exprimées. Il est rédigé par un élu désigné secrétaire de séance. **Depuis le départ nous nous proposons pour rédiger le PV et l'équipe majoritaire s'y oppose systématiquement**. Nous avons très vite compris pourquoi. La subjectivité de la rédaction nous a conduites à proposer des modifications, avec à l'appui la transcription de l'enregistrement de la séance. La première fois Mr le Maire les a examinées puis refusées, la seconde fois, il a d'emblée refusé qu'elles soient examinées, et a annoncé qu'il en serait ainsi désormais. Nous avons donc décidé de rédiger à l'avenir notre propre compte rendu des séances et de le publier sur notre site www.oxygene-linas.fr.

- **Liberté d'expression toujours**. L'équipe majoritaire s'est engagée dans son programme électoral à encourager la création d'un conseil municipal des jeunes, comme il en existe dans les communes voisines. Nous avons demandé (CM du 18/05/2015) quelles étaient les mesures prises depuis un an pour effectivement permettre la création de ce conseil des jeunes. La réponse est : **Mr le Maire attend que des jeunes se manifestent...** (Forcément ça va prendre plus de temps qu'ailleurs)

Des nouvelles de l'association Oxygène-Linas

● L'association est née en septembre 2014 de l'aventure vécue par les membres de la liste « Oxygène » aux élections municipales, de leur envie d'agir à l'échelle locale. Oxygène-Linas a pour objet d'initier et développer des actions citoyennes, participatives et solidaires, dans tous les domaines de la vie publique, **notamment l'éducation, l'environnement**, la démocratie et l'économie. **Le 31 mars dernier l'association a animé à l'École des Sources une journée consacrée à la fragile biodiversité des insectes**, en particulier des abeilles sauvages. Des nichoirs à insectes préparés par l'association ont été créés par les enfants puis installés dans la ville par les services techniques. Espérons que les abeilles trouveront ces gîtes à leur convenance. Le site de l'association (www.oxygene-linas.fr) vous en dira plus.

● En décembre 2014, les élus Oxygène ont demandé en conseil municipal à ce que des « garages à vélos » soient installés sur la place de la mairie et devant la médiathèque afin que ceux qui le souhaitent puissent utiliser leur vélo dans la ville sans peur de se le faire voler.

Ces « garages » devraient être installés bientôt par les services techniques de la mairie.

